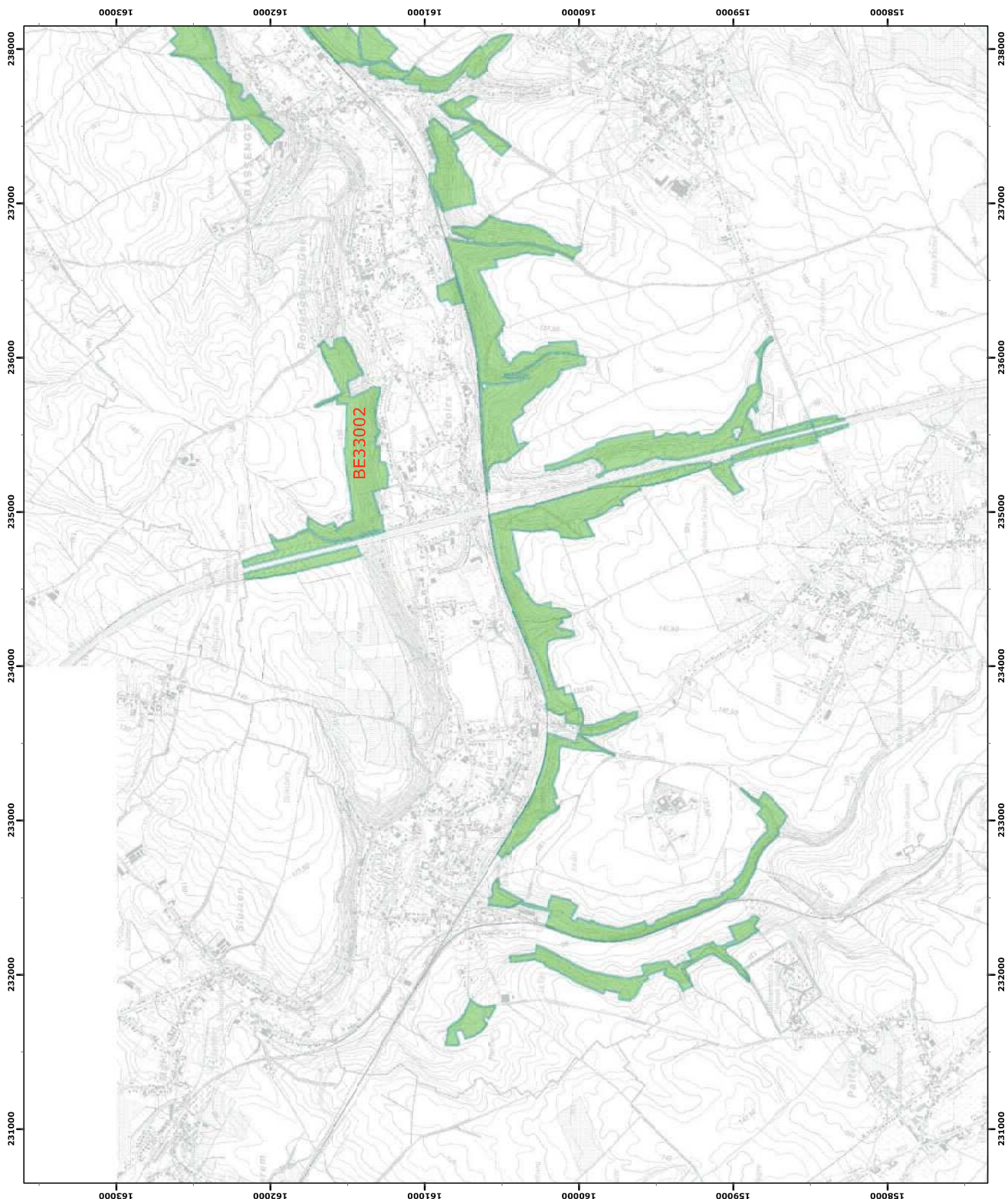


Légende
 Périmètres des sites
 Périmètre du site
 BE33002

Annexe 2.1.
 Natura 2000 - BE33002 - Basse vallée du Geer 1 / 2
 Arrêté de désignation - Vue générale du périmètre du site

Service public de Wallonie

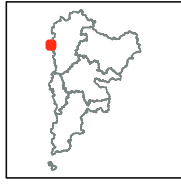


0 250 500 mètres
 Coordonnées Lambert belge 1972
 © SPW-DGARNE; Fond de plan © IGN - Bruxelles
 Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
 Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
 du Tourisme et des Aéroports,
 délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN
 Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.
 DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
 DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
 ET DE L'ENVIRONNEMENT
 Avenue Pierre de Liège 15 • B-5100 Namur
 Tél: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
 http://spw.wallonie.be • Nr. Vert : 1718 (Appel gratuit) • 1719 (Nombres Rouges)



- Légende**
- Périmètres des sites
 - Périmètre du site
 - BE33002
 - Périmètres des autres sites
 - BE33003
 - BE33004

0 250 500 mètres

Coordonnées Lambert belge 1972
© SPW-DGARNE; Fond de plan © IGN - Bruxelles

Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

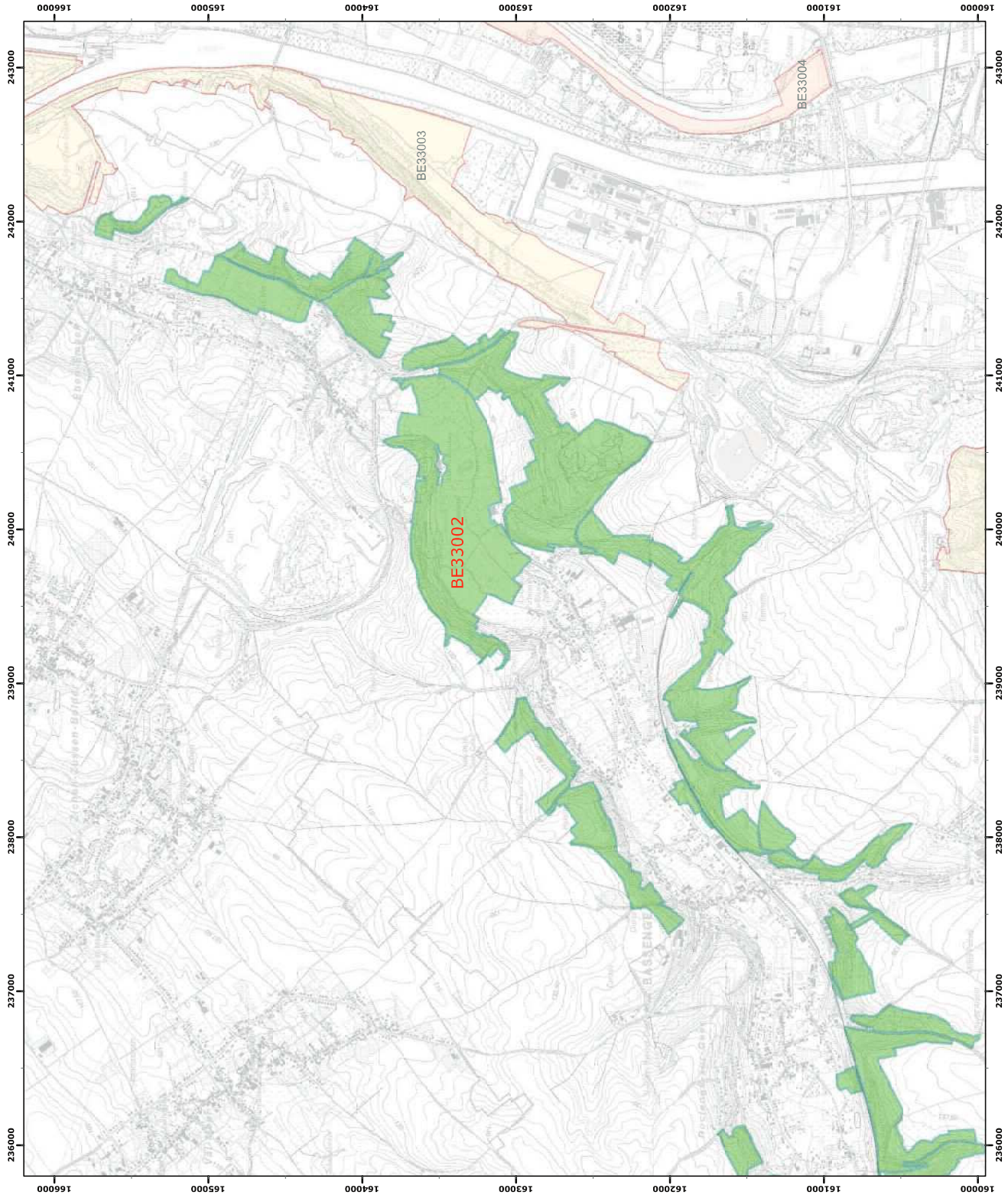
Date d'impression : septembre 2016.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Avenue Prince de Liège 15 • B-5100 Namur
Tél: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
http://spw.wallonie.be • Nr Vert: 1718 (Opéra) gratuit • 1719 (Nombres Rénumérés)

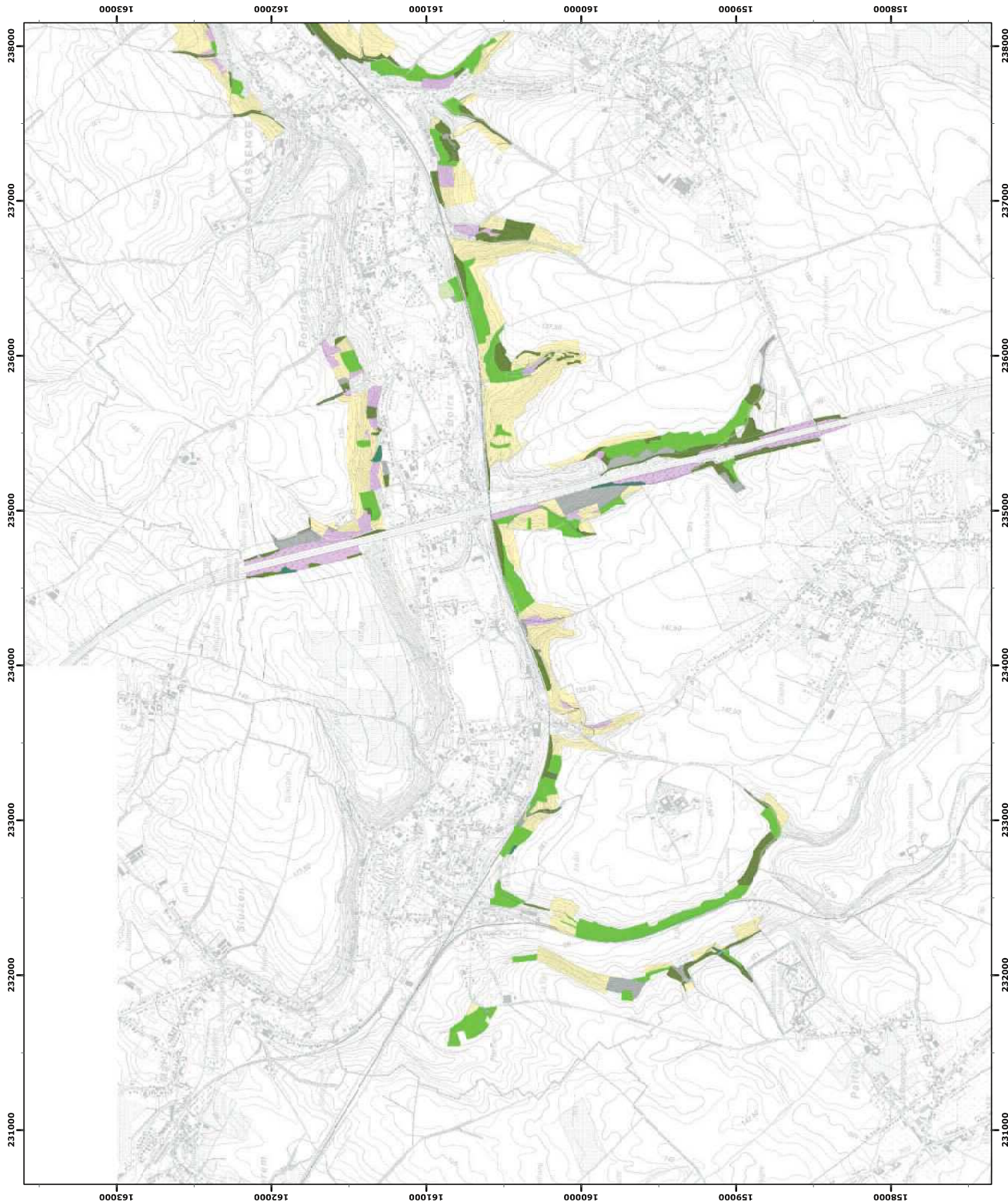
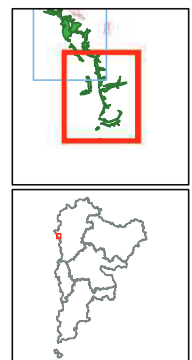
Annexe 2.1.
Natura 2000 - BE33002 - Basse vallée du Geer 2 / 2
Arrêté de désignation - Vue générale du périmètre du site

Service public de Wallonie



Annexe 4.2.
Natura 2000 - Basse vallée du Geer 1 / 2
Arrêté de désignation - Unités de gestion

Service public de Wallonie



Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (milieux aquatiques)
- UG 2 (milieux ouverts prioritaires)
- UG 3 (prairies habitats d'espèces)
- UG 4 (bandes extensives)
- UG 5 (prairies de liaison)
- UG 6 (forêts prioritaires)
- UG 7 (forêts prioritaires alluviales)
- UG 8 (forêts indigènes de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts habitat d'espèces)
- UG 10 (forêts non indigènes de liaison)
- UG 11 (terres de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (forêts indigènes à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG S1 (moelle perlière et muette épaissie en UG1)
- UG S2 (damier de la sucette)

Autres

- Emprises des cartes
- Autre site Natura 2000

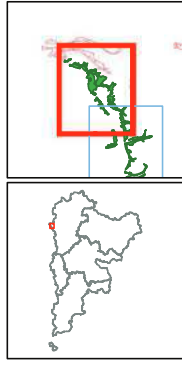
0 250 500 mètres
Cordonnées Lambert belge 1972
© SPW-DGARNE, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE,
DE LA RURALITÉ, DU TOURISME
ET DES AÉROPORTS**
Avenue Prince de Liège 15 - B-5100 Namur
Tél: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
http://spw.wallonie.be • N° Vert : 1716 (Appel gratuit) • 1719 (Nombres Rouges)



Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (milieux aquatiques)
- UG 2 (milieux ouverts prioritaires)
- UG 3 (prairies habitats d'espèces)
- UG 4 (bandes extensives)
- UG 5 (prairies de liaison)
- UG 6 (forêts prioritaires)
- UG 7 (forêts prioritaires alluviales)
- UG 8 (forêts indigènes de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts habitat d'espèces)
- UG 10 (forêts non indigènes de liaison)
- UG 11 (terres de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

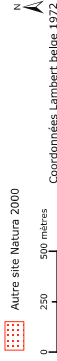
- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (forêts indigènes à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG S1 (moelle perlière et muette épaisse en UG1)
- UG S2 (lamier de la sucette)

Autres

- Emprises des cartes
- Autre site Natura 2000



© SPW-DGARNE; Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 15 - B-5100 Namur
Tél: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
http://spw.wallonie.be • N° Vert : 1718 (Appel gratuit) • 1719 (Nombres Rouges)

